



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal  
et de la logistique****Soixantième session**

Genève, 23-24 novembre 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Accord européen sur les grandes lignes de transport****international combiné et les installations connexes (AGTC) :****Propositions d'amendement (actualisation et extension du réseau AGTC)****Propositions d'amendement (actualisation et extension  
du réseau AGTC) (révision du document ECE/TRANS/  
WP.24/2009/4)****Communication du Gouvernement allemand****I. Mandat**

1. Conformément à l'article 15 de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), toute proposition d'amendement communiquée par une Partie contractante sera examinée par le Groupe de travail. Si elle est adoptée par la majorité des Parties contractantes présentes et votantes, la proposition d'amendement sera communiquée pour acceptation aux Parties contractantes directement intéressées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. Le secrétariat a reçu de la part de l'Allemagne des mises à jour et révisions à apporter aux propositions d'amendements soumises en 2009 (ECE/TRANS/WP.24/2009/4), qui sont reproduites ci-après pour examen et adoption par le Comité de gestion de l'Accord AGTC.

**II. Proposition de mise à jour du document ECE/TRANS/  
WP.24/2009/4 relatif au réagencement des liaisons  
ferroviaires et des liaisons de transport combiné entre  
l'Allemagne, le Danemark et la Suède**

3. Au paragraphe 4 du document, le passage suivant devrait être supprimé : « *En outre, la ligne ferroviaire partant de København (Copenhague) et passant par Odense et Flensburg pourrait être ajoutée comme une alternative, pour relier Hambourg, au futur pont ferroviaire qui doit enjamber le détroit de Fehmarn. Cette proposition de*



*réagencement imposerait que dans l'AGTC la présente ligne de transport combiné C/45/1 partant de Göteborg (Suède) et Frederikshaven s'arrête à Fredericia, où elle rejoindrait la ligne C-E 45 nouvellement réorganisée. ».*

4. Au paragraphe 5, le passage suivant devrait être supprimé : « *Toutefois, du côté danois, cette ligne n'est plus utilisée pour le transport de marchandises par chemin de fer. En outre, il n'existe pas de liaison par navire transbordeur ferroviaire entre Gedser (Danemark) et Rostock (Allemagne), le port de Gedser ne dispose pas d'installations de manutention des chargements ferroviaires et le port de Rostock est dépourvu de voies ferrées. Il est donc proposé d'envisager de supprimer, du côté danois, les lignes E 530 et C-E 530 entre Nykøbing et Gedser, ainsi que la liaison par transbordeur ferroviaire entre Gedser et Rostock. ».*

5. Au paragraphe 6, le passage suivant devrait être supprimé : « *Du fait de cette suppression côté danois, les lignes E 51 et C-E 51 reliant Rostock à Nürnberg (Nuremberg) deviendraient, côté allemand, des lignes purement nationales. Aussi, pourraient-elles être supprimées de l'AGC et de l'AGTC. Sinon et au cas où l'on considérerait que ces lignes revêtent toujours une certaine importance pour le transport international ferroviaire et le transport combiné international, elles pourraient venir prolonger vers le nord les lignes E 451 (AGC) et C-E 451 (AGTC) existantes reliant Nürnberg (Nuremberg) à Wels (Autriche) via Passau. ».*

6. Au paragraphe 6, le texte suivant devrait être ajouté : « *Afin de simplifier les numéros d'ordre des lignes, la proposition du secrétariat de la CEE de réunir la liaison E51, C-E 51 et la liaison Nürnberg – Passau – Wels (E 451, C-E 451) sous le numéro d'ordre E451, C-E 45 pourrait être retenue et complétée par la liaison E530, C-E 530. Ainsi, une liaison Nykøbing – Gedser – Rostock – Berlin – Halle/Leipzig – Erfurt – Nürnberg – Passau – Wels serait créée sous un numéro d'ordre unique (par exemple, E451, C-E 451). ».*

7. Dans la partie IV du document intitulée « Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes » à la section intitulée « Annexe I », les mises à jour ci-après devraient être envisagées :

a) Supprimer :

Modifier la ligne C-E 45 comme suit :

C-E 45 (Rodby –) Puttgarden) – Hamburg – Hannover – Würzburg – Nürnberg – (Padborg –) Flensburg)

Ingolstadt – München (– Kufstein)

Parties contractantes directement intéressées (AGTC ; art. 15 3)) : Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

b) Ajouter « (Gedser –) » et « Danemark », comme suit :

Modifier la ligne C-E 451 comme suit :

C-E 451 (Gedser –) Rostock – Berlin –  $\frac{\text{Halle}}{\text{Leipzig}}$  – Erfurt – Nürnberg – Passau (– Wels)

Parties contractantes directement intéressées (AGTC ; art. 15 3)) : Danemark, Allemagne, Autriche.

c) Au paragraphe 14 (Danemark), supprimer le texte suivant :

Modifier la ligne C-E 45 comme suit :

C-E 45 (Malmö –) København – Ringsted –  $\frac{\text{Nykøbing - Rødby (- Puttgarden)}}{\text{Odense – Fredericia – Padborg(- Flensburg)}}$

Parties contractantes directement intéressées (AGTC ; art.15 3)) : Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

d) Au paragraphe 14 (Danemark), ajouter le texte suivant :

Modifier la ligne C-E 451 comme suit :

C-E 451 Nyköbing – Gedser (– Rostock – Berlin –  $\frac{\text{Halle}}{\text{Liepzig}}$  – Erfurt – Nürnberg – Passau  
(– Wels)

Parties contractantes directement intéressées (AGTC ; art. 15 3) : Danemark, Allemagne, Autriche.

Supprimer la ligne C-E 51.

Parties contractantes directement intéressées (AGTC ; art. 15 3) : Danemark, Allemagne.

e) À la section « Annexe II », sous-section B (Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné), supprimer le texte suivant :

Gedser (DSB) – Rostock (DB) ;

f) À la section « Annexe II », sous-section D (Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné), supprimer le texte suivant :

Gedser – Rostock (Warnemünde) (Danemark – Allemagne).

---